

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 1^{er} février 2016 à compter de 19 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

M. Gérard Coulombe - Maire

Mme Johanne Bonenfant – Mairesse suppléante

Mme Martine Coulombe – Conseillère

M. Patrick Courville – Conseiller

M. John Rodgers – Conseiller

M. Éric Bélanger – Conseiller

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Quelques citoyens (9) assistent à la rencontre.

O-0102-862 Ouverture de la séance ordinaire

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

O-0102-863 Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

O-0102-864 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

O-0102-865 Adoption de la liste des chèques émis et des paiements en ligne pour la période du mois de janvier 2016

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu, d'adopter la liste des chèques émise ainsi que les paiements en ligne effectués pour la période du mois de janvier 2016, au montant de 58 660.17 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0102-866 Adoption de la liste des comptes fournisseurs dus pour la période du mois de janvier 2016

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu, d'adopter la liste des comptes fournisseurs dus pour la période du mois de janvier 2016 soit de 10 833.01 \$ et d'un supplément au montant de 31 416.09 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0102-867 Adoption des salaires payés pour le mois de janvier 2015

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu, d'adopter la liste des salaires payés pour la période du mois de janvier 2016 au montant de 33 440.02 et d'un supplément au montant de 8 660.05 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

AVIS DE MOTION AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par, le conseiller, Éric Bélanger, de la présentation d'un règlement portant le n° 010216-277 décrétant les revenus et les dépenses ainsi que le taux de taxation pour l'année 2016.

Une dispense de lecture dudit règlement est autorisée en conformité avec les dispositions du 2e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

Ledit règlement sera présenté au cours d'une séance ultérieure.

ADOPTÉ

O-0102-868 **Mandat à la firme Prévost Fortin D'Aoust, avocats - Aqueduc privé / chemin de la Montagne**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que mandat soit donné à la firme Prévost Fortin D'Aoust, avocats dans le but d'obtenir un avis juridique à deux volets concernant l'aqueduc privé situé sur le chemin de la Montagne.

Adoptée à l'unanimité

O-0102-869 **Demande d'aide financière - Clinique de santé**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que la directrice générale, Julie Rail, est autorisée à présenter toute demande d'aide financière pour la clinique de santé, et ce, auprès des différents ministères et/ou tout autre organisme.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION **AVIS DE MOTION Règlement n° 010216-278, règlement concernant l'imposition d'un permis de séjour**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller, Éric Bélanger, de la présentation du Règlement n° 010216-278, règlement **remplaçant** le Règlement n° 090615-272 concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes dans la Municipalité de Grand-Remous.

Ledit règlement sera présenté au cours d'une séance ultérieure.

ADOPTÉ

Sujet 600-03 - Dépôt d'une pétition - Projet de carrière chemin Quatre Pattes

Mme Diane Lemelin procède au dépôt d'une pétition concernant le projet de carrière situé sur le chemin Quatre Pattes.

O-0102-870 **MRC Vallée-de-la-Gatineau - Guide touristique officiel 2016 de la Vallée-de-la-Gatineau**

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau est a préparé l'édition 2016 du «Guide touristique officiel de la Vallée-de-la-Gatineau»;

CONSIDÉRANT QUE la MRC offre gratuitement une page complète à notre Municipalité ce qui donne une excellente visibilité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC incite fortement les Municipalités à faire l'achat d'un espace publicitaire pour annoncer nos attraits et activités;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers propose et il est résolu de faire l'achat d'un espace publicitaire équivalent à une ½ page au coût de 400 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0102-871

Renouvellement des membres du CCU

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme énuméré ci-dessous soit renouvelé pour une période d'un an, soit du 2 décembre 2016 au 5 décembre 2017 :

M. Gérard Coulombe, président
M. Patrick Courville, conseiller
M. Richard Courville, citoyen
M. Rodrigue Lacourcière, citoyen
M. Stéphane Lévesque, citoyen
Mme Julie Rail, secrétaire

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0102-872

Contrôle animalier régional

CONSIDÉRANT QU'il existe une problématique au niveau des animaux dans notre Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a aucune entente avec la SPCA à cause de la distance et des coûts élevés pour la petite quantité des cas pour un contrôle animalier dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis qu'il existe une problématique concernant le contrôle animalier dans notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil s'oppose à toute exclusivité quant au contrôle animalier dans notre MRC;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que demande soit faite à la MRC afin qu'elle entreprenne les démarches afin de faire une étude sur la problématique du contrôle animalier pour l'ensemble de notre MRC.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à toutes les municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions et parole au public

La période de questions débute à 19h10.

O-0102-873

Levée de la séance

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu de lever la présente séance à 19h19.

Adoptée à l'unanimité

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale

Les sujets **200-01** «Dépôt d'une candidature comme «Premier répondant» - M. Francis Lyrette» et **600-02** «Demande de modification à la réglementation du Cerf de Virginie» sont reportés à une séance ultérieure.

